

Bonsoir à tous et à chacun,

Permettez-moi d'adresser mes remerciements à :

- M^e Laurie CHANTALOU-NORDÉ, V-Présidente de l'IDHM, également modératrice, pour son accueil et sa présentation.

- M^e Raymond AUTEVILLE, Président de l'IDHM, pour ses bons mots et son préambule.

Merci également à IEJ et à l'Université des Antilles de nous accueillir en ce lieu de culture et de partage des connaissances.

Merci à vous tous, de manifester votre intérêt pour le sujet dont je vous entretiendrai ce soir, à savoir : « *LE DROIT DE VIVRE DE SON TRAVAIL* ».

Thème qui sera abordé sous un angle particulier, celui d'« *UN MODÈLE COLLECTIVISTE MARTINQUAIS : LA SICA DE FONDS SAINT-JACQUES* ».

Cette conférence est en effet, partiellement, tirée d'un livre portant ce titre.

L'année 2018 était, je l'ai dit, celle des 60 ans de la SICA FSJ ; la première et la plus ancienne de la Martinique.

- Opportunité donc de se plonger dans le passé de cette structure qui a façonné tant le travail des hommes que le profil agroéconomique de la région de Ste-Marie, voire de la Martinique tout entière avec des répercussions en Guadeloupe.
- Opportunité également de voir quels enseignements tirer de cette expérience qui se poursuit encore...
- Opportunité enfin de constater l'étonnante actualité du dispositif coopératif.

Cet exposé sera articulé autour de deux grands axes :

- **1 - La Martinique rurale face aux mutations socio-économiques et technologiques de l'après-guerre.**
- **2 - L'émergence d'un monde nouveau pour petits et moyens agriculteurs : les SICA –Société d'Intérêt Collectif Agricole– ; notre modèle étant celle de FSJ.**

En guise de **Conclusion** nous nous interrogerons sur ce qu'il convient de retenir de cette expérience ?

- **1 - La Martinique rurale face aux mutations socio-économiques et technologiques de l'après-guerre**

En 1946, la Martinique compte 261.000 habitants.

Son économie est très largement agricole : pour 73.000 personnes employées, plus de 41.000 le sont dans l'agriculture, l'industrie emploie un peu plus de 1.000 personnes, beaucoup moins que la pêche qui compte 5.200 actifs.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la situation est très dégradée. L'économie de la

Martinique, reposant sur la monoculture de la canne à sucre, a du mal à se relever. Il est vrai que les exportations vers la France et les circuits commerciaux ont été interrompus pendant les six ans de guerre. Malgré une timide volonté de reprise et les aides gouvernementales, les grands propriétaires fonciers békés et les usiniers (békés et investisseurs européens) n'y croient plus.

Entre 1948 et 1960, l'agonie de l'économie sucrière et de la vieille économie de plantation s'affiche : les hectares plantés en canne diminuent de 58,33% tandis que les ouvriers de la filière canne passent de 38 000 à 22 000 soit une diminution de 42,11%.

Le monde de l'habitation et de la plantation se meurt !

Durant ces mêmes douze années (1948-1960), le nombre des distilleries se réduit considérablement (de 185 à 30), les grandes usines centrales battent de l'aile (réduction de 16 à 8).

Dès lors, les restructurations font rage !

La mécanisation et des méthodes culturales innovantes les accompagnent. De nouvelles tendances se dessinent. Les plus avisés des grands propriétaires terriens se reconvertissent. Ceux d'entre eux qui investissent encore (ou en partie !) dans l'agriculture, utilisent une quotité de leurs capitaux pour d'autres cultures d'exportation, en particulier la banane.

Ces restructurations éliminent petits distillateurs et petits paysans. Elles les poussent, ainsi que les ouvriers agricoles en chômage, à un immense exode rural vers Fort de France et les gros bourgs comme le Lamentin.

En chiffres absolus, la population des campagnes a chuté de plus de la moitié.

En 1960, la population martiniquaise n'est désormais plus majoritairement rurale.

Avant d'entamer la question centrale de ce travail, et pour bien cerner la configuration sociétale dans laquelle le projet de mise en place de la SICA de Fonds Saint-Jacques a émergé, il convient, au préalable :

A) - de se replonger dans le contexte financier et politique,

B) - de se pencher sur la sociologie de la Martinique à cette époque.

A) - Quel est le contexte financier et politique ?

Nos parlementaires multiplient leurs efforts pour obtenir l'égalité des droits, des obligations et des niveaux de vie qui découlent logiquement de la loi d'assimilation. Le gouvernement, tout en reconnaissant la légitimité de leurs revendications, hésite devant les conséquences financières du statut politique que nous tenons pourtant de la Constitution française.

Ainsi, à l'occasion des discussions relatives à la loi de départementalisation, le ministre des Finances de l'époque, André PHILIP, exprime déjà clairement des réserves sur l'aspect budgétaire.

Sa position ne laisse la place à aucun doute quant à son refus de faire supporter à la France le poids financier de l'assimilation : « *Il est indispensable de ne pas faire une obligation au gouvernement d'appliquer aux quatre territoires intéressés la législation française, en raison du surcoût des dépenses pour le budget métropolitain* ».

Sans doute « l'impôt du sang » que nos soldats ont payé pour défendre la « mère Patrie » venait-il à d'être « défiscalisé » pour l'Hexagone...

Il est donc clair que c'est surtout la situation économique et fiscale qui inquiète dans les premières années de la départementalisation. Toujours créditrice, entre 1905 et 1948, l'économie locale commence à enregistrer des symptômes de déséquilibre : baisse de la production sucrière, crise de l'artisanat local, afflux de produits d'importation, tertiarisation, chômage, émigration... qui deviennent patents à partir de 1960.

Pour toute la première moitié du 20^{ème} siècle, deux mots caractérisent pratiquement à eux seuls l'économie coloniale de la Martinique : le SUCRE et le RHUM. Toute l'évolution économique et sociale de l'île est liée à ces deux productions ; en dépit de tentatives de diversifications agricoles restées lettre morte.

B) - Sociologie de la Martinique à cette époque

Il convient de souligner que les terres les plus fertiles et les plus faciles à exploiter sont détenues par les békés et des sociétés métropolitaines. Mais, on retrouve également des petits planteurs, propriétaires d'une exploitation moyenne ou de plusieurs petits lopins de terre, fournissant aux usines les cannes qui leur sont nécessaires.

On peut cependant observer qu'une ethno-classe, (le groupe béké) qui représente environ 2,5 % de la population, détient les 9/10^{ème} de la fortune de la colonie. Elle contrôle la production de la canne à sucre, son traitement dans les usines et la commercialisation des produits obtenus. C'est-à-dire, l'essentiel des activités agricoles, industrielles et commerciales de la colonie.

Dans un ouvrage, le chercheur Denis Cogneau soutient¹ que les gains pour l'économie française ne sont pas gigantesques, en moyenne, mais ils sont concentrés sur une petite fraction des plus riches colons établis dans les colonies.

Nous savons que le peuplement des mornes par le prolétariat nègre résulte des conditions de l'abolition de l'esclavage, en 1848.

En effet, celle-ci « *ne s'est pas accompagnée d'une redistribution des terres ; beaucoup d'esclavisés, à peine libérés, se sont installés sur les terres de l'intérieur disponibles mais boisées et accidentées. Leurs descendants constituent, dès la fin du XIX^{ème} siècle, des communautés de survivance qui deviennent vite des foyers de peuplements importants* ».

L'occupation de l'espace s'est faite, sans titre, sur des terres concédées ou sur des habitations tombées en déshérence comme : Reculé, Saint-Jacques ou Pain de Sucre, à Sainte-Marie...

Le 18 juillet 1961, à l'occasion du débat parlementaire relatif au régime foncier des DOM, Aimé CÉSAIRE en profite pour attirer l'attention du gouvernement sur le problème crucial de la réforme agraire aux Antilles. Il démontre le caractère féodal de la structure agraire en Martinique.

¹ « *Un empire bon marché* », de COGNEAU Denis. Ed. Seuil. 512 pages, 2023.

Le député-maire de Fort-de-France souligne, à l'attention des autres parlementaires français, qu'« *un peu plus de 360 grandes propriétés occupent 74% de la surface cultivable et qu'un seul groupe social, celui des blancs créoles, détient plus de 60% de ces terres* ».

Les journées de travail semblent, elles, une éternité et les denrées de première nécessité affichent rareté et cherté.

Eu égard à leurs conditions de vie et de travail, face à un patronat dont les méthodes ont des relents esclavagistes, les masses laborieuses ont des révoltes sporadiques et spontanées. Mais, le mécontentement est là, bien réel.

Il convient donc d'endiguer la colère avant qu'elle n'explode.

Victor SABLÉ, le 18 juillet 1961, lors du même du débat parlementaire -relatif au régime foncier des DOM, affirme que les habitants de nos îles « *voudraient, au moins pour les biens de consommation courante et de première nécessité, produire pour eux-mêmes et s'acheter à eux-mêmes, pour se libérer du complexe d'une trop rigoureuse dépendance économique* »², vis-à-vis de l'Hexagone. Ces propos ont 62 ans ! J'y reviendrai. J'imagine que, lors du débat, d'aucuns ne manqueront pas de faire le lien avec les récentes déclarations du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin³.

Au début des années 60, avant que la poussée de fièvre autonomiste, voire indépendantiste ne s'empare des « derniers confettis de l'empire français », les pouvoirs publics s'efforcent de mettre en place des dispositifs de régulation économique et des mécanismes sociaux afin de prévenir les crises qui, déjà, se profilent à l'horizon ; la création des SICA procède de cette démarche. (Vous connaissez le plan NEMO avec le SMA et le BUMIDOM de Michel Debré, je ne m'y attarde donc pas).

➤ **2 - L'émergence d'un monde nouveau pour petits et moyens agriculteurs : les SICA**

Pour bien saisir l'intérêt majeur de la SICA de Fond St-Jacques, il convient de rappeler que le maire de Sainte-Marie et père du socialisme en Martinique, Joseph LAGROSILLIÈRE, alors président du Conseil Général de la Martinique, optait lors d'une délibération de cette collectivité -le 12 juin 1931- pour le morcellement du domaine de Fonds Saint-Jacques.

Mais que l'on ne s'y méprenne pas ! Si cette décision est importante, elle n'est cependant pas révolutionnaire en soi. Il ne s'agit pas d'une réforme agraire. Mais, seulement de la parcellisation d'un domaine agricole comme il y en a déjà eu en Martinique.

La réorganisation de l'agriculture martiniquaise s'impose aux décideurs comme une impérieuse nécessité.

Comme nous le verrons plus loin, bien que ces actions n'expriment pas une volonté politique coordonnée : l'instauration en Martinique -en 1957- du CRÉDITAG (Crédit Social Antilles-

² Ouvrage de SABLÉ V., déjà cité, p. 164.

³ Gérald Darmanin « *il faut savoir dire aux Ultramarins : vous n'aurez d'autonomie demain que si vous êtes capables de produire ce que vous mangez (...)* ».

Guyane) et la signature du Traité de Rome, au cours de la même année, répondent à des objectifs tout de même communs.

En effet, nombre d'ambitions du Traité rejoignent celles de l'État français comme, par exemple : assurer le relèvement des niveaux de vie, conduire à un développement accéléré des productions et des échanges et par suite, à une amélioration des conditions de travail.

C'est donc pour ce faire que le Secrétariat d'État aux Affaires Économiques, en accord avec les ministères techniques intéressés et la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, décide de la création du CRÉDITAG.

Cet organisme prend la forme d'une société d'État dont le siège est à Paris.

Dès lors, la contribution du CRÉDITAG, puis de la SATEC (Société d'Assistance Technique et de Crédit Social d'Outre-Mer), s'avéreront d'une grande efficacité dans le développement et l'amélioration de la production agricole par la vulgarisation des techniques, par une éducation plus pratique des producteurs. Ce qui les amènera, durant près de trois décennies, à tirer le meilleur parti des ressources locales.

Pour parvenir à une certaine cohérence entre les objectifs fixés par les pouvoirs publics et la réalité du terrain, le CRÉDITAG s'appuiera sur des expériences déjà menées dans l'Hexagone avec des moyens traditionnels, là-bas, mais non éprouvés ici.

Il s'agit : de la Mutualité, du Crédit, de la Coopération, de l'Enseignement et de la Vulgarisation en milieu rural auprès de personnes adultes.

L'intervention du CRÉDITAG, ancêtre de la SATEC, aidera à l'édification de la SICA de FSJ. Ce sont ces organismes qui, successivement, permettront de lotir certains grands domaines que leurs propriétaires acceptent partiellement de morceler en petites exploitations de quelques hectares.

Très lucide quant à cette volonté de multiplication de l'accession à la propriété de petits cultivateurs, le parlementaire martiniquais Victor SABLÉ soulignera à la tribune de l'Assemblée Nationale que la réforme foncière « *n'est pas seulement destinée à combler le vœu de nouveaux propriétaires, mais à donner un dynamisme accru à l'économie antillaise* ».

Les règles qui doivent prédominer en la matière, sont posées. Il importe de prendre en considération les nécessités de l'accession à la propriété, de la coopération agricole et les garanties économiques du transport et de la vente. Cela, tant sur le marché local que sur les marchés extérieurs, pour les récoltes à provenir des terres nouvellement mises en valeur.

Mais il est clair que ces opérations de lotissement, si elles devaient se développer sans organisation et en livrant les nouveaux propriétaires à eux-mêmes, ne leur permettraient pas d'atteindre les hauts rendements que réalisent les grandes exploitations.

L'encadrement des nouveaux producteurs de ces lotissements doit donc avoir pour effet de maintenir la productivité à un niveau satisfaisant et d'abaisser les prix de revient. Ce ne sera pas chose aisée !

Bien que le CRÉDITAG se soit penché sur son berceau et accompagne ses premiers pas, les débuts de la petite SICA de Fonds Saint-Jacques seront difficiles.

En effet, quoique le monde rural ait une longue tradition de solidarité, pour soutenir une famille en situation difficile ou un voisin dans le besoin ; la culture de la coopération, de l'association, de la mise en commun des moyens de production et de commercialisation n'est pas encore entrée dans les mœurs !

Ce sera là une part importante du travail que devront accomplir les pionniers de la SICA de Fonds Saint-Jacques...

Intégration politique Phagocytage économique

Nous le savons : dans un pays, la vocation des agriculteurs est de produire pour se nourrir, alimenter le marché intérieur et exporter l'excédent.

Ici, les cultures vivrières n'ont eu qu'un objectif d'autoconsommation. Elles furent même imposées et strictement contrôlées sur les habitations, comme le prouve l'ordonnance royale de septembre 1736.

L'élevage, comme la pêche ne dépassèrent vraiment jamais le stade d'autoconsommation. Ni l'un, ni l'autre, ne parvinrent à aucun moment à équilibrer la demande de protéines qui était largement compensée par les importations de viandes salées et de morues séchées ; sources de profits considérables pour la métropole.

Bien qu'il soit un assimilationniste à tous crins, Victor SABLÉ n'en est pas moins un homme réaliste. C'est ainsi qu'il proclame : *« J'estime que les cultures vivrières et maraîchères devraient avoir une plus large part dans les préoccupations de l'agriculture et de l'économie générale. Elles ont été systématiquement négligées dans le passé au profit des cultures d'exportations dites traditionnelles : la canne à sucre et la banane. La situation qui résulte de cette politique, également traditionnelle, est une des causes déterminantes du malaise social et de la dépression économique qui pèsent actuellement sur les Antilles⁴ »*. Ces propos datent de 1972, ils ont donc 51 ans !!!

Aujourd'hui, sans doute plus que jamais, la souveraineté alimentaire est d'actualité ; ce leitmotiv est constamment martelé par nos élus, voire par... nos ministres !

Pour feu Victor SABLÉ, il était clair que l'objectif principal que nous devrions tous poursuivre aux Antilles c'est : le développement économique par la diversification des activités. Or, tout ce qui se produit ici s'exporte, tout ce qui s'y consomme s'importe. D'où le déséquilibre permanent de la balance des comptes et, par voie de conséquence, la nécessité pour la France de diminuer la part des crédits d'investissements de caractère productif et d'augmenter corrélativement la part des crédits d'assistance de caractère sclérosant.

⁴ SABLÉ Victor, *LES ANTILLES SANS COMPLEXES une expérience de décolonisation*. Éditions G.-P. Maisonneuve & Larose, 1972, p. 164.

Il apparaît clairement que la monoculture et les transferts publics ont déstructuré une économie de production au profit d'un assistanat juste nécessaire à la consommation laquelle bénéficie surtout aux enseignes *métropolitaines* implantées dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) et, bien sûr, à leurs relais locaux.

Écoutez bien ! Avec plusieurs années de recul, l'auteur Henri GUIGNARD constate : « Pour 1983, les transferts publics ont représenté 3 milliards de F. Or, ce sont 3,5 milliards de F de biens divers qui sont achetés aux entreprises métropolitaines cette année-là par la Martinique »⁵.

Cherchez l'erreur ! Sauf à admettre que c'est là une économie de comptoir !

Depuis combien d'années entendons-nous répéter : qu'il est de plus en plus urgent de dépasser une économie agricole privée de marché intérieur et de style patriarcal ?

Depuis combien d'années entendons-nous ressasser : il faut créer des entreprises industrielles et artisanales, dans des structures et des perspectives nouvelles à l'échelle de la Martinique, en vue d'augmenter le revenu global des habitants par une distribution plus équitable entre les classes sociales et les familles professionnelles ?

L'avocat Victor SABLÉ, ardent défenseur de la départementalisation signe un article –le 26 novembre 1971 dans *Le courrier du Parlement*– où il reconnaît : « *les Antilles qui devaient être les premières décolonisées par la départementalisation, restent à la dérive. Les lois de la IV^{ème} République ne recouvrent que d'un mince vernis les vieilles structures coloniales* ».

Dans la bouche de ce député qui n'a rien d'un révolutionnaire sécessionniste, ces mots ont une résonance particulièrement forte.

Le constat est donc des plus alarmants, des personnes éclairées et des voix autorisées s'accordent pour reconnaître que la départementalisation a transformé les quatre vieilles colonies françaises en terres inaptées à produire pour couvrir leurs besoins les plus élémentaires, et, en consommateurs propres à absorber les produits de l'Hexagone. Cela, avec un niveau de vie qui ne place pas les *domiens*, comme on dit, sur un pied d'égalité avec leurs autres compatriotes de la République. En outre, ce même « niveau de vie » (artificiel) neutralise les possibilités d'intégration économique des DROM à leur environnement géographique.

Le gouverneur Noël PARDON avait déjà, en 1895, relevé la complexité et l'inégalité obligée des échanges commerciaux entre une colonie et sa métropole. Cette dernière considérant les contrées conquises comme des terres de placements devant faire fructifier les avoirs métropolitains : « *Les théories du libre-échange peuvent donner une solution élégante au problème abstrait des rapports commerciaux entre nations. Elles s'adaptent mal aux relations des colonies avec une mère-patrie qui a fait des avances dans la pensée très légitime d'en faire profiter son industrie et son commerce* »⁶.

⁵ GUIGNARD Henri, *La Martinique, histoire et économie les 24 glorieuses 1959-1985*, APIPA, 1986, p. 8.

⁶ Discours du Gouverneur Noël PARDON, novembre 1895, in *Le Moniteur de la Martinique*.

Au milieu des années 1950, les pouvoirs publics mettent cependant l'accent sur un double objectif pour les DOM :

- 1°) L'augmentation de la production à un prix compétitif pour les marchés extérieurs,
- 2°) L'élargissement des offres d'emplois.

Pour atteindre ces objectifs ils disposent d'un instrument à la fois financier et technique : le CRÉDITAG, puis la SATEC. C'est ici que prend forme les contours du schéma politique du lancement des SICA.

Dans le même temps, nous l'avons vu, le Traité de Rome -instituant la Communauté économique européenne-est signé, le 25 mars 1957, entre 6 pays⁷.

Mais les agriculteurs des DOM n'ont pas encore bien compris l'importance de ces moyens sans lesquels cependant, ils ne pourront assurer à la fois une augmentation du revenu agricole et des prix compétitifs.

L'implantation du CRÉDITAG dans les DOM, répond manifestement à une volonté politique, coordonnée, de l'État français et facilitera leur intégration dans le dispositif communautaire européen abordé plus haut.

L'autre mission du CRÉDITAG, c'est d'être « *un organisme d'Assistance Technique dans les Départements d'Outre-Mer* »⁸.

L'activité de cette société commence aux Antilles-Guyane au début de l'année 1957.

Dès lors, les conditions sont réunies pour l'émergence des SICA.

Naissance de la première SICA

Le dimanche 12 janvier 1958 voit donc la SICA de Fonds Saint-Jacques portée sur les fonts baptismaux par le CRÉDITAG. C'est la première structure du genre en Martinique ; elle compte alors 75 adhérents.

Depuis, elle a fait école. De multiples SICA ont été créées et connues des fortunes diverses...

La SICA de Fonds Saint Jacques émerge (1958) au moment où s'écrit une nouvelle page de l'histoire politique d'une ex-vieille colonie. Cette dernière vit les balbutiements de son nouveau statut de département d'outre-mer (1946). Son histoire économique, on l'a vue, connaît des mutations accélérées depuis douze ans.

Toutefois, les conditions climatiques et agronomiques sont favorables à la culture de la plupart des plantes légumières ou espèces vivrières des milieux tropicaux.

Reste donc à en organiser la production.

Dans le Rapport d'Activités qui relate les six premiers mois du CRÉDITAG, il est indiqué que l'assistance technique « *ne se justifie que si elle peut conseiller, aider et orienter un certain*

⁷ Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas.

nombre d'agriculteurs. Ceux-ci doivent donc avoir des vues communes qui ne peuvent guère être réalisées que dans le cadre de groupements organisés ».

Aussi est-il précisé –dans le même rapport– que « *la création de ‘groupements’ a donc été l'un des premiers objectifs du CRÉDIT SOCIAL ».*

On relève dans les statuts originels de la SICA que son but est « *de mettre à la disposition des agriculteurs intéressés, des moyens techniques, financiers et matériels, leur permettant d'augmenter leur productivité et, en même temps, d'améliorer leur niveau de vie ».*

Néanmoins, la tâche des pionniers n'est pas aisée. Les agriculteurs sont méfiants vis-à-vis de structures et méthodes innovantes.

En outre, l'esprit individualiste règne en maître sur chaque exploitation.

Le journal *L'Artisan Outre-Mer* (N° 4 février 1961) note au sujet de la SICA de Fonds Saint-Jacques : le CRÉDITAG « (...) *connut toutes les difficultés d'un travail non partagé : les agriculteurs ne paraissaient pas comprendre alors le sens et la valeur d'une organisation coopérative ».*

Il convenait donc de faire admettre aux cultivateurs que leur avenir repose sur la force de leur union. Que le propre de ce type de groupements c'est de permettre : « *l'utilisation en commun de matériels agricoles, la mise à disposition d'engrais et d'autres moyens de production. Ils facilitent la création d'équipements collectifs (ex : chemins ruraux) et l'organisation de la commercialisation ».*

En 1958, la SICA de Fonds Saint-Jacques couvrait 285 ha.

En 1961, trois ans plus tard, elle compte 450 hectares !

Les formateurs s'emploient à l'amélioration des modes de cultures traditionnelles. Ils agissent sur les structures de la production en favorisant la constitution d'organismes à caractère coopératif [SICA] qu'ils animent.

La revue *L'Artisan Outre-Mer* relève, en février 1961, que « (...) *La réussite de Fonds Saint-Jacques, définitivement prouvée, entraîna un afflux de demandes. Les agriculteurs, et surtout les meilleurs d'entre eux et leurs représentants avaient compris le vrai sens de la coopération ».*

Les agriculteurs découvrent la coopération et les SICA se multiplient en Martinique.

Il est vrai que radio *bwa-patat*⁹ a aussi fait son œuvre !

Ainsi il ressort, le 05 février 1961, le jour où l'assemblée générale de l'Union des SICA signe son acte de naissance, qu'on « *apprenait dans les communes qu'à Fonds Saint-Jacques la SATEC aidait les petits agriculteurs dans le cadre d'une Société Collective : (...) prêtait de l'argent pour cultiver leur terre, leur fournissait des engrais (...) organisait les traitements des bananiers et la commercialisation des fruits, en un mot leur démontrait l'intérêt de travailler ensemble et de se grouper ».*

⁹ Le bouche à oreille.

Par ailleurs, des arguments de poids, pouvant conforter l'attrait des agriculteurs pour cette nouvelle structure, se trouvent également dans les statuts.

Ainsi, dans son article 5, la SICA de Fonds Saint-Jacques confirme les propos qui circulent de bouche à oreille : « *La société fournit le matériel, les carburants, les lubrifiants et tous autres produits nécessaires à l'exécution des travaux (...). La société assure l'entretien et la réparation de tout le matériel* ».

Un autre facteur qui pourrait expliquer l'afflux des cultivateurs à la SICA est son caractère démocratique. En effet, l'article 17 de ses statuts stipule que « *chaque sociétaire individuel n'a droit qu'à une voix quel que soit le nombre de parts qu'il possède* » ; un homme, une voix !

Enfin ! le coopérateur a le sentiment d'avoir une structure qui travaille avec lui et pour lui, au lieu d'en être exploité. En outre, il a la fierté d'être propriétaire de sa société, à la fois par l'expression de l'égalité de son vote mais aussi parce qu'annuellement, à la clôture de l'exercice, s'il y a un excédent, hormis bien entendu les « *5% de la réserve obligatoire* », il en partage les profits.

On l'a dit, les structures coopératives se multiplient, comme en témoignent les chiffres.

Il en est ainsi en Martinique mais également, dans le même temps, en Guadeloupe.

Dès l'année 1961, la Martinique est dotée : de 15 SICA qui totalisent 1.552 adhérents et couvrent 2.800 hectares ! Nous sommes donc bien loin des 75 adhérents et des 285 ha du début.

Cependant, multiplier les surfaces cultivées et le nombre d'adhérents des SICA, augmenter et améliorer leurs productions n'ont du sens que si les agriculteurs parviennent à tirer des revenus convenables de l'écoulement de leurs produits. Cela entend : la mise en place ou la rationalisation de leur commercialisation.

L'une des actions appréciables de la SICA est la diminution du coût des intrants pour ses adhérents. Baisse rendue possible grâce au volume des commandes groupées.

En effet, il a été distribué :

Tableau N° 1 : Augmentation volumes/diminution coût des intrants

| | |
|---------------|-------------------|
| En 1958 | 118 Tonnes |
| En 1959 | 213 T. |
| En 1960 | 330 T. |

+ **35 %**

Aussi, il ressort de l'analyse du prix moyen de la tonne rendue à Saint-Jacques qu'elle était :

| | |
|------------------|----------------------|
| En 1957 de | 45.000 Francs |
| En 1958 de | 43.000 F. |
| En 1959 de | 42.000 F. |
| En 1960 de | 39.500 F. |

-5.500 F.

Si désormais l'esprit de la coopération règne sur la SICA de Fonds Saint-Jacques, l'on ne peut cependant pas conclure que le miracle attendu se soit opéré quant aux revenus des adhérents.

Concernant les cultures vivrières et fruitières ou encore l'élevage, le succès n'est pas au rendez-vous des espérances.

En fait, la culture ancestrale du *jardin créole*, destiné d'abord à la consommation familiale, semble avoir pris le pas sur toute autre considération économique.

L'élevage, par exemple, ne consiste pas en la conduite d'un cheptel destiné à produire du lait ou de la viande mais simplement un complément de revenu, une tirelire, permettant de faire face à une dépense exceptionnelle, dû à un événement heureux ou malheureux. Or, les paramètres appliqués ici sont les mêmes que pour les agriculteurs de l'Hexagone...

Dès lors, il n'est pas étonnant que les revenus espérés pour les adhérents à la SICA de Fonds Saint-Jacques et programmés par le CRÉDITAG soient loin du compte.

Dans ces conditions, l'on comprend, que l'ambition de la SATEC d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs, singulièrement ceux de la SICA de Fonds Saint-Jacques, figure de proue devant servir de modèle en la matière, ne fut pas chose aisée !

Il aura fallu la volonté, la ténacité et la persévérance des pionniers, pour donner corps et âme à la SICA de FSJ.

Conclusion

Que convient-il de retenir de cette expérience ?

En 2023, nul ne saurait nier, en toute bonne foi, les changements positifs survenus dans les conditions de vie des Martiniquais.

Nous ne nous livrerons pas ici à l'énumération exhaustive des acquis sociaux de la départementalisation, singulièrement ceux obtenus depuis les troisième et quatrième décennies du XX^{ème} siècle (congés payés, assurances maladie, vieillesse et accidents de travail, congés de maternité, semaine à 35 h...).

Cependant, chacun de nous peut aussi observer que ce progrès social ne repose pas essentiellement sur la croissance économique générée par la production endogène de richesses exprimées par le travail des femmes et hommes de ce pays.

Ce qui peut sembler du développement, singulièrement aux yeux de nos voisins caraïbéens, est, en fait, un exosquelette financier soutenu par un fragile système de transferts de fonds publics de la France vers ses *Départements et Régions d'Outre-Mer*.

Un niveau de vie artificiel insufflé par une économie de transit dans laquelle les grandes enseignes commerciales et autres franchises françaises récupèrent largement la mise de l'État et la rapatrient dans l'Hexagone sous la forme, notamment, de frais de siège¹⁰.

Le système départemental aura également eu, comme incidence directe, un mouvement double et simultané : la consommation intérieure de la Martinique s'accroît à mesure que s'effiloche son potentiel de production et que grandit sa dépendance vis-à-vis de l'Hexagone.

Pourtant, le traumatisme qui a résulté de la dernière guerre mondiale a persisté durant de longues années dans l'esprit de nos compatriotes ayant vécu *An tan Robè*. Il provient du blocus partiel, puis total, imposé à la Martinique par les Américains.

C'est à ce moment-là que la dépendance de la Martinique vis-à-vis de l'importation s'exprime de la façon la plus significative. La compensation des privations auxquelles les martiniquais ont été confrontés aurait dû se trouver dans l'accroissement des productions locales.

Mais, en matière d'agriculture, les cultures vivrières et maraîchères ont été systématiquement négligées au profit de produits d'exportation.

Le député V. Sablé que personne, je le redis, ne pourrait soupçonner de velléité sécessionniste en vient même à se demander si certaines attitudes du gouvernement français : « *ne dissimulent pas, parfois, la crainte inconsciente de voir surgir plus tôt que prévu le moment où les départements d'outre-mer pourraient atteindre le seuil au-delà duquel leurs économies, enfin modernisées, seraient de taille à supporter le poids du progrès social en allégeant d'autant les charges qui, en attendant, incombent à l'État. Comme si la fidélité à la nation résultait uniquement de la dépendance budgétaire !* ».

Alors que l'on assistait, depuis les années d'après-guerre, à la disparition des usines¹¹, à l'exode rural et à la dépendance accrue de cette masse paysanne, l'on voit apparaître, au milieu des années 60, les premiers libres services. Ces *Unimag* et *Prisunic* qui deviendront par la suite des *supermarchés* puis des *hypermarchés*. Des magasins toujours plus grands et plus forts dans l'importation de produits venus d'ailleurs et qui entraîneront l'agonie des marchés traditionnels, la mort de petits commerces et la transformation radicale de nos modes de consommation alimentaires et vestimentaires.

Nous laisserons aux sociologues, anthropologues et psychiatres le soin d'analyser les (profondes) mutations culturelles et comportementales engendrées, ici par l'implantation de ces grandes surfaces de vente, en même temps que la télévision (ORTF) s'implantait ici (12 juillet 1964) et venait aussi véhiculer des schèmes affectant profondément nos modèles de perception et de représentation du monde. Pierre BOURDIEU¹² n'a d'ailleurs pas manqué de souligner

¹⁰ Coûts de la société mère d'un groupe refacturés à ses filiales en fonction d'une clé de répartition (chiffre d'affaires, total de bilan, effectifs, etc.) et qui sont destinés à rémunérer les services apportés par la société mère à ses filiales.

¹¹ Après la guerre, il restait 14 usines en Martinique. En 25 ans, elles ont fermé les unes après les autres : 1956 Lorrain, 1961 Bassignac (La Trinité), 1963 Basse-Pointe, 1964 Robert, 1965 Soudon (Lamentin), 1966 François, 1969 Vivé (Lorrain), 1970 Marin, 1970 Petit-Bourg (Rivière-Salée), 1981 Lareinty (Lamentin).

¹² Bourdieu Pierre, *Sur la télévision*, Liber-Raisons d'agir, Paris, 1996.

combien « *La télévision a une sorte de monopole de fait sur la formation des cerveaux d'une partie très importante de la population* ».

Souvent, nos modèles de consommation sont exogènes et contribuent, de fait, à accentuer notre dépendance économique vis-à-vis de l'Hexagone, tout en faisant périr nos productions locales et croître le chômage dans cette île.

Mais, pour que nos filières de production se développent, encore faudrait-il aussi que nous fassions preuve de davantage d'audace et d'imagination (Invitation à voir l'exemple de Preston dans l'ouvrage).

Il faudrait que nos décideurs aient aussi le courage d'imposer :

- D'une-part, la préservation des terres à vocation agricoles,
- D'autre-part, l'arrêt de l'introduction sur nos marchés de produits venant de pays utilisant des molécules non-autorisées sur notre territoire, de même que l'importation de « produits de dégagement ».
- Concernant ces derniers, il s'agit de produits, de piètre qualité qui sont vendus à des coûts anormalement bas. Interdisant toute concurrence loyale avec la production locale. C'est le cas notamment de cartons de poulets congelés vendus en grandes surfaces à moins de 2 € le kilo ; produits expédiés vers l'Afrique et les pays dits des *Outremers*.

En mai 2018, la sénatrice Nassimah DINDAR a demandé au gouvernement français de prendre des dispositions afin de « *lutter efficacement contre ces importations* » à la Réunion.

Cette élue rappelle que des mesures légales existent. Il en est ainsi de l'article 64 de la loi de programmation, n° 2017-256 du 28 février 2017, relative à *l'Égalité Réelle Outre-Mer*.

Même son de cloche, en mai 2018, du côté de la députée Ericka BAREIGTS. L'élue de l'île de la Réunion n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat de la malbouffe. Elle demanda qu'on arrête « *d'inonder nos territoires de produits de mauvaise qualité dont les grandes surfaces hexagonales ne veulent même pas !* »

Cette intervention a été confortée par l'adoption d'un amendement qui permet de lutter contre ces importations massives de « produits de dégagement » à la Réunion.

Sa ki pabon pou zwa pabon pou kanna !

Nous le savons, la majorité des agriculteurs se plaint du niveau des marges réalisées par les grandes surfaces, directement à leurs dépens. Ces commerces réalisent, en outre, des profits sur les volumes, les délais de paiement aux fournisseurs et autres rétrocommissions en se souciant peu de l'élimination des commerces de proximité, de la destruction de la production et des emplois locaux.

Nombre de consommateurs sont désormais également demandeurs de services de proximité, d'une meilleure traçabilité des produits qu'ils absorbent avec une plus grande exigence quant à leur qualité. C'est ainsi que l'on voit se développer dans divers pays : des *magasins de vente directe*. Il ne s'agit pas d'intermédiaires de substitution, mais bien de sociétés de services.

En Guadeloupe, par exemple, on a pu voir fleurir des stands de vente directe sur des exploitations ; pendant et après les événements de février 2009¹³.

A cet égard, on ne peut que se féliciter de la résolution votée, à l'unanimité, par les adhérents de la SICA de FSJ en Assemblée Générale Extraordinaire —le 06 septembre 2018—. Il s'agissait de modifier l'article 16 des statuts de la coopérative.

Désormais, tout producteur adhérent peut vendre directement sur son exploitation jusqu'à un volume inférieur à 25 % de sa production totale ; sans perdre le bénéfice du POSEI¹⁴.

La vente directe est une formule dans laquelle le producteur, le vendeur et le consommateur se retrouvent dans leurs comptes.

Pour que la dynamique soit enclenchée, il faut des producteurs qui se fédèrent avec un objectif partagé. Le but est que ces derniers soient payés, selon un prix équitable fixé par eux, dans des délais acceptables et qu'ils obtiennent un carnet de commandes à terme leur permettant d'organiser leur production en fonction de la demande.

Par ailleurs, il convient de cibler des magasins distributeurs qui soient prêts à vivre cette expérience. Ils donneraient ainsi satisfaction à une clientèle de plus en plus friande de produits de qualité, en vente directe. Lesquels pourraient, de surcroît, être labellisés « bio » à partir de cultures plantées sur des terres préservées de l'usage de produits phytopharmaceutiques. Ici, la problématique des sols empoisonnés à la chlordécone offre aux producteurs antillais l'opportunité de s'insérer dans un cercle vertueux.

Ce type de société de services, d'accompagnement du producteur, est un appendice naturel de la coopération, il n'y a pas d'intermédiaire. Le producteur est rémunéré d'après le prix qu'il a fixé, moyennant une commission justifiée par ses prestations (transport, réception, vérification, stockage et vente des marchandises).

Le pourcentage versé à la société de services est tout de même loin d'atteindre les sommes perçues par les multiples intermédiaires qui opèrent dans les actuels circuits de commercialisation classiques.

Le producteur peut donc répercuter un prix de vente ne dépouillant pas sa clientèle, tout en préservant sa marge bénéficiaire.

Ce système, outre les avantages commerciaux et financiers qu'il offre tant au client qu'au producteur, a, de plus, le mérite de valoriser le métier de ce dernier. Il n'est plus seulement le maillon d'une chaîne déshumanisée mais bien le cœur (et le visage) d'une activité qu'on peut suivre à la trace et destinée à nourrir sainement les consommateurs !

¹³ Émeutes qui ont secoué la Guadeloupe, la Martinique (et les autres DOM). Mouvement réunissant, aux Antilles, diverses associations, organisations syndicales et politiques sous l'appellation : *Lyannaj Kont Pwofitasyon —LKP— (Ensemble contre les abus)* et qui entendait « lutter contre la vie chère ».

¹⁴ Extrait de l'article 16 des Statuts de la SICA de Fonds Saint-Jacques : « Les producteurs pourront effectuer des ventes directes sur leurs exploitations, au consommateur final pour leurs besoins personnels, pour un volume inférieur à 25% de leur production totale. Ils devront formuler leur demande à l'organisation de producteurs qui leur délivrera une autorisation écrite et individuelle ».

Nous ne saurons passer sous silence, l'expérience réussie en Martinique, du MANA (Marché Agricole du Nord Atlantique) qui, avec ses 23 ans de pratique, prouve que la mutualisation des moyens peut être source de profits équitables. Les agriculteurs qui en sont membres se sont organisés afin que leurs productions maraîchère et fruitière offrent, en vente directe, au consommateur à la fois qualité et traçabilité. Ils sont présents chaque samedi sur le front de mer de Sainte-Marie. Ils font caisse et cause communes pour le plus grand bonheur de chacun.

Redonner le sens du bien commun semble, aujourd'hui encore, tout comme hier, une impérieuse nécessité ; singulièrement dans le domaine agricole.

Lesquels de nos responsables politiques se sont penchés sur la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui recommande, depuis 2002, la structuration coopérative du travail ?

Les coopératives ne sont-elles pas des laboratoires d'expériences collectives pour des formations et actions solidaires propres à engendrer un enrichissement intellectuel et matériel de chacun au profit du plus grand nombre ?

La SICA de Fonds Saint-Jacques n'en a-t-elle pas fait la démonstration, pendant 66 ans, malgré l'évolution sociologique et économique de sa base ?!

Sans doute pourrions-nous nous en inspirer. Ce serait redonner de l'espoir à la jeunesse, favoriser une transmission intergénérationnelle et tendre à une ambition de production collective partagée dont le monde agricole et aussi, plus largement, la Martinique tireraient le plus grand bien.

Pourquoi renoncer à des économies d'échelle alors que la géographie nous y convie ?

En effet, sur un territoire aussi exigu que le nôtre, la mise en commun des moyens de production (CUMA¹⁵, par exemple) est un indiscutable levier d'amortissement des investissements matériels (coûteux et peu rentable à court terme et sur de petites superficies) et l'exercice d'une solidarité agissante au profit de chacun.

D'aucuns verront là, à n'en pas douter, une utopie ; certes ! Il en faut !

Bien que les temps changent, il est des expériences qui demeurent et méritent d'être adaptées.

Pour conclure mon intervention, je vous invite à faire mentir Voltaire ; lequel disait : « *On a trouvé, en bonne politique, le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres...* ».

¹⁵ Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole.